

DÉPENSES D'OPÉRATION ET PLAN DE MAIN-D'ŒUVRE
POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LES 30 SEPTEMBRE 2014 ET 2015

- 1 Par sa décision D-2015-029, la Régie de l'énergie autorisait l'étude de la Cause tarifaire 2015 sur
- 2 la base d'une méthode allégée. La pièce Gaz Métro-21, Document 16 n'a donc pas besoin d'être
- 3 révisée à la suite de la décision D-2015-181.

EXPLICATIONS DES VARIANCES DU PLAN DE MAIN-D'ŒUVRE (PMO)

Sommaire

1 Le PMO au budget 2015 est de 1390 équivalent temps plein (ÉTP), en hausse de 29 ÉTP par
2 rapport à la projection 2014. Cette hausse s'explique par 14 postes vacants de 2014 qui seront
3 comblés en 2015 et 15 nouveaux postes. Par ailleurs, une réduction corporative en salaires et
4 avantages sociaux de 3,6 M\$ (Gaz Métro-21, Document 16, p.1 l.49, l.50), correspondant à
5 39 ÉTP, a été reflétée au budget 2015 afin de tenir compte des éventuels mouvements de
6 personnel qui se traduisent par des postes vacants en cours d'exercice. Il est à noter que cette
7 réduction liée aux postes vacants n'est pas ventilée par secteur, mais elle est présentée au
8 budget 2015 au niveau corporatif. Cet ajustement reflète l'esprit des décisions de la Régie
9 D-2013-106 et D-2014-077 à l'égard de l'enveloppe des dépenses d'exploitation des budgets
10 2013 et 2014.

Analyse par secteur

11 Au chapitre de la main-d'œuvre, chaque secteur a budgété ses dépenses en fonction d'un plein
12 PMO représenté en équivalent temps plein, sans tenir compte des éventuels mouvements de
13 personnel.

14 Les explications reliées aux postes vacants (B2014–P2014) et aux postes additionnels
15 (B2015-B2014) sont présentées ci-dessous en équivalent temps plein alors que les explications
16 reliées aux autres dépenses d'exploitation sont présentées à la pièce Gaz Métro-21,
17 Document 17.

1) Stratégie, communication et développement durable

ÉTP additionnels /abolis (B2015-B2014)			ÉTP vacants (B2014 – P2014)		
daQ	ANR	Total	daQ	ANR	Total
2		2	3		3

1 **(3 ÉTP vacants : 1 cadre et 2 bureaux)**

2 Les ÉTP vacants en 2014 s'expliquent par les mouvements de personnel occasionnés
3 par les délais d'embauche et les congés de maternité.

4 **(2 ÉTP additionnels : 2 cadres)**

5 Un ÉTP pour le SPEDE et un ÉTP à la Gestion des comptes à recevoir sont prévus en
6 2015. Le conseiller SPEDE aura pour fonction de préparer les dossiers réglementaires et
7 de mettre en œuvre les stratégies d'achat. Il verra également au développement des
8 relations commerciales relatives au marché du carbone.

2) **Approvisionnement et réglementation**

ÉTP additionnels /abolis (B2015-B2014)			ÉTP vacants (B2014 – P2014)		
daQ	ANR	Total	daQ	ANR	Total
9	1	10	11		11

9 **(11 ÉTP vacants : 12 cadres et -1 bureau)**

10 Les ÉTP cadres vacants s'expliquent, principalement par le mouvement du côté des
11 Technologies de l'information. Le plan de main-d'œuvre présenté dans la cause tarifaire
12 2014 s'est concrétisé en majeure partie en 2014, car des 8,5 nouveaux postes requis,
13 4 postes seulement demeurent à combler en 2015. Les autres ÉTP vacants s'expliquent
14 par des délais de comblement en raison de la rareté des ressources disponibles, comme
15 il est expliqué dans le dossier R-3837-2013, et par des mouvements de personnel. Le
16 comblement de ces postes est nécessaire afin de rattraper le retard cumulé des dernières
17 années dans les projets informatiques. À noter que le secteur des Technologies de
18 l'information ne demande pas de postes additionnels en 2015.

19 Des chevauchements de postes à la suite de remplacements combinés à l'embauche d'un
20 acheteur en cours d'année expliquent l'ÉTP vacant de moins pour les employés de
21 bureau.

1 **(10 ÉTP additionnels nets : 6 cadres, 2 bureaux et 2 heures)**

2 Ajout de 3 ÉTP cadres à la Réglementation et tarification à la suite de la réorganisation
3 de la direction, dont deux directeurs adjoints créés pour répondre aux besoins de
4 coordination des différents dossiers stratégiques devant les organismes réglementaires
5 provinciaux et nationaux et un ÉTP qui sera affecté à des activités non réglementées
6 (ANR).

7 Ajout d'un ÉTP cadre à l'Administration des contrats pour répondre aux besoins liés au
8 renouvellement du contrat général avec nos entrepreneurs et à la révision des coûts de
9 construction. Un ÉTP cadre sera créé du côté de la Gestion des immeubles.

10 Un ÉTP cadre sera également créé aux Approvisionnements gaziers pour le Centre de
11 contrôle du réseau afin de répondre à une charge additionnelle de travail découlant du
12 projet de refonte du système intégré Diamant, des besoins de relève pour les employés
13 aux opérations et pour répondre aux différentes demandes réglementaires.

14 Un ÉTP bureau sera ajouté aux Approvisionnements en biens et services en lien avec le
15 renouvellement du contrat général avec nos entrepreneurs. Un autre ÉTP sera comblé
16 aux Approvisionnements gaziers dans le but de planifier la relève d'employés éligibles à
17 la retraite.

18 Les deux ÉTP heures représentent l'embauche d'un nouveau concierge et d'un nouveau
19 préposé à la Gestion des immeubles, en raison de la charge croissante de travail dans ce
20 service.

3) Finance et affaires corporatives

ÉTP additionnels /abolis (B2015-B2014)			ÉTP vacants (B2014 – P2014)		
daQ	ANR	Total	daQ	ANR	Total
2		2	1		1

1 **(1 ÉTP cadre vacant)**

2 L'ÉTP cadre vacant s'explique par les mouvements de personnel occasionnés par les
3 délais d'embauche et les congés de maternité.

4 **(2 ÉTP cadres additionnels nets)**

5 Un ÉTP additionnel est requis aux Affaires juridiques pour faire face à l'augmentation de
6 la charge de travail liée aux différents dossiers légaux et réglementaires. Un autre ÉTP
7 est nécessaire à la Comptabilité et budget pour répondre au nombre croissant de dossiers
8 réglementaires et à leur complexité. Ces ÉTP ont déjà été comblés en 2014.

4) **Exploitation**

ÉTP additionnels /abolis (B2015-B2014)			ÉTP vacants (B2014 – P2014)		
daQ	ANR	Total	daQ	ANR	Total
2		2	24		24

9 **(24 ÉTP vacants : 2 cadres, 21 heures, 1 bureau)**

10 Les ÉTP cadres vacants sont expliqués par des délais de comblement et par un départ à
11 la retraite devancé.

12 Chez les employés heures, la mise en application des nouvelles règles du MTQ en
13 signalisation, qui prévoit la présence de deux camions lors d'exécution de travaux au lieu
14 d'un seul actuellement, est reportée à 2015. Les 11 ÉTP prévus à cet effet, 10 techniciens
15 en bureaux d'affaires et un technicien équipement lourd, n'ont donc pas été comblés.
16 Dans le dossier de la patrouille motorisée, des 5 ÉTP requis au budget 2014, 2 sont
17 toujours en recrutement. De plus, la nouvelle norme SS-06 de Mesure Canada sur
18 l'échantillonnage de compteurs qui nécessitait l'embauche de 6 poseurs additionnels a
19 aussi connu des délais de comblement, créant l'équivalent de 4 postes vacants. Enfin, le
20 remplacement de départs à la retraite, et des congés de maladies ont aussi occasionné
21 l'équivalent de 4 postes vacants.

22 Pour le personnel de bureau, les délais de comblement des postes représentent
23 l'équivalent d'un poste vacant.

(2 ÉTP additionnels nets : 2 cadres, 3 heures et abolition de 3 ÉTP bureaux)

Un ÉTP d'analyste budgétaire a été transféré du secteur Ventes au secteur Exploitation. De plus, un ÉTP conseiller en géomatique est requis à titre de relève en vue d'un départ à la retraite.

Chez les employés heure, certains ÉTP pour la patrouille motorisée et le projet de la signalisation du MTQ étaient prévus une partie de l'exercice 2014 alors qu'en 2015, ils seront présents durant tout l'exercice (2,5 ÉTP). Un retour de congé de maternité explique le reste de l'écart (0,5 ÉTP).

Trois ÉTP bureaux, dont deux liés à la numérisation des branchements d'immeubles, seront abolis en 2015.

5) Employés et culture

ÉTP additionnels /abolis (B2015-B2014)			ÉTP vacants (B2014 – P2014)		
daQ	ANR	Total	daQ	ANR	Total
0		0	6		6

(6 ÉTP vacants nets : 7 heures, -1 cadre de direction)

7 ÉTP vacants heure s'expliquent par une cohorte de techniciens moins nombreuse que prévu pour le remplacement de départs à la retraite en 2014.

Par contre, 2 nouveaux postes de cadres de direction ont été créés au cours de l'année 2014, équivalant à un ÉTP vacant comblé.

(0 postes additionnels nets)

En 2015, trois départs à la retraite, représentant 2 ÉTP, sont prévus au cours de l'année venant, par le fait même, contrer l'effet des 2 ÉTP créés en 2014.

6) Ventes

ÉTP additionnels /abolis (B2015-B2014)			ÉTP vacants (B2014 – P2014)		
daQ	ANR	Total	daQ	ANR	Total
-3	2	-1	8		8

1 **(8 ÉTP vacants : 3 cadres, 4 bureaux, 1 représentant)**

2 Les ÉTP vacants s'expliquent principalement par les mouvements de personnel
3 occasionnés par les délais d'embauche et les départs à la retraite plus tôt que prévu.

4 **(1 ÉTP aboli net : 2 cadres additionnels nets, 3 bureaux abolis net, 0 représentant**
5 **net)**

6 Ajout de deux ÉTP cadres pour le développement des affaires liées au GNL hors réseau.
7 Les activités liées à ces postes sont majoritairement de nature non réglementées. Ces
8 embauches sont nécessaires à la poursuite du développement de ce marché. Ces ajouts
9 ont été en partie atténués par le transfert d'un ÉTP cadre vers le secteur Exploitation.

10 À la direction des Projets majeurs, un ÉTP cadre vacant d'ingénieur a été aboli. De plus,
11 un départ à la retraite et les congés de maternité entraîneront une diminution de
12 l'équivalent d'un poste-cadre en 2015. Un ÉTP de commis de bureau, comblé en 2014,
13 sera maintenu pour le projet Québec Lithium.

14 À la direction des Services administratifs Ventes, deux ÉTP bureau seront abolis en 2015.

15 La direction des Comptes majeurs aura deux ÉTP bureau en moins à la suite du départ à
16 la retraite d'un employé et à l'abolition d'un poste. Également, un ÉTP vacant de
17 représentant est aboli alors qu'un autre est transféré à la nouvelle direction du marché
18 des carburants. La création de la direction Marché des carburants se traduira par l'ajout
19 de deux ÉTP représentants ainsi qu'un ÉTP cadre. Ceux-ci verront à la gestion et à la
20 coordination des activités administratives, et à conseiller les clients et partenaires
21 d'affaires potentiels de la daQ de façon à promouvoir l'utilisation du GNC sur réseau.

22 À la direction des Ventes aux grandes entreprises, l'équivalent de deux nouveaux
23 postes-cadres seront créés afin d'assurer la transition des employés éligibles à la retraite.